



## MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

### AVIS PUBLIC

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 153-09-2023-1 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 153-09-2013 PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Veillez prendre avis que le 15 janvier 2024 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement 153-09-2023-1.

Le règlement a pour but de réduire le gaspillage de l'eau, de promouvoir le développement durable, de réduire à un niveau minimal l'utilisation de l'eau potable et de conserver cette ressource en ayant recours à l'eau de pluie lorsque l'utilisation de l'eau potable ne s'avère pas nécessaire.

Conséquemment, le règlement interdit l'installation de tout système de climatisation ou de réfrigération utilisant l'eau potable. Le règlement interdit l'installation de tout urinoir à chasse automatique muni d'un réservoir de purge utilisant l'eau potable. Le règlement précise les conditions d'installation d'un système d'arrosage automatique. Le règlement précise le temps d'installation d'un système d'arrosage automatique pour les pépiniéristes et les terrains de golf.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**

Anne Pouleur  
Greffière et trésorière adjointe